

Derrière l'accord «one in, one out», des vies en suspens

Au moins une cinquantaine de personnes ayant traversé la Manche en canot vers l'Angleterre ont été renvoyées en France

TÉMOIGNAGES

Les Britanniques n'ont pas fait connaître la manière dont ils opèrent leur sélection en vue des expulsions, un choix délibéré

Il a le sentiment d'être devenu un «jouet» entre deux Etats, de participer à une «loterie». Une loterie qui l'a plongé dans une confusion dont il ne s'extirpe qu'au moyen de 100 milligrammes de Sertaline tous les jours, un antidépresseur. Binyam (toutes les personnes citées par leur prénom ont requis l'anonymat) est un Erythréen de 26 ans. Il fait partie des premiers migrants qui ont été renvoyés en France après avoir rejoint de façon irrégulière le Royaume-Uni à bord de frêles canots pneumatiques, des *small boats*.

Ils sont quasiment 37 000 à avoir réussi la traversée de la Manche depuis le début de l'année. Et parmi eux, en vertu d'un accord migratoire signé entre Paris et Londres cet été, une cinquantaine au moins ont déjà fait l'objet d'un retour à la case départ. Binyam avait pris la mer à bord d'une embarcation, aux côtés d'environ 70 autres personnes, le mardi 12 août. Il croyait avoir atteint son but, pour 1400 euros, après deux tentatives infructueuses et un mois à vivre dans les campements autour de Dunkerque (Nord). Lors du groupe auquel il appartenait, une dizaine de personnes ont été placées en rétention à leur arrivée en Angleterre, dans le cadre de l'accord bilatéral souvent dégagé sous la formule «one in, one out» («une entrée, une sortie»), puisque le Royaume-Uni est censé accepter sur son territoire le même nombre de personnes qu'il refoule en France (pour le moment, une vingtaine ont rejoint la Grande-Bretagne).

«On a le droit de savoir»

Les Britanniques n'ont pas fait connaître la manière dont ils opèrent leur sélection, un choix délibéré et justifié par le souhait d'anticiper d'éventuelles adaptations des réseaux de passeurs. «Je ne sais pas comment ils m'ont choisi. Ils m'ont fait passer un entretien de quarante minutes et ont pris mes empreintes», relate Binyam, expulsé le 9 octobre aux côtés notamment de ressortissants somaliens et yéménites, après presque deux mois de détention. «Selon quels critères ai-je été choisi? On a le droit de savoir», martèle à son tour Ahmed, un autre Erythréen expulsé. *Le Monde* a rencontré ou pu documenter la situation d'au moins six migrants qui ont subi le même sort. L'un d'eux, de nationalité iranienne, a déjà réussi à retourner une seconde fois en Angleterre, où il a de nouveau été placé en détention en vue de son renvoi en France.

Binyam ne croit pas qu'il tentera une fois de plus la traversée de la Manche pour demander l'asile au Royaume-Uni. Quand il a été ramené en France par avion, il a d'abord passé deux jours dans un hôtel – où il lui a été proposé un retour volontaire dans son pays d'origine – avant d'être pris en charge dans un centre d'hébergement du nord de Paris, qui servait auparavant d'abri à des Ukrainiens. Il dort dans un es-



Documents conservés par Mohamed, à Paris, le 16 octobre.

Le centre d'hébergement où résident Mohamed et Binyam, à Paris, le 16 octobre.

PHOTOS : CAMILLE MILLERAND/DIVERGENCE POUR «LE MONDE»

que jusque-là jugée trop dangereuse. «On fait trainer, on tient l'accord en otage», résume le cadre de la Place Beauvau.

Dans une déclaration parue le 19 octobre au *Journal officiel*, la Commission nationale consultative des droits de l'homme a demandé la dénonciation du «one in, one out», épingle un «système particulièrement cynique et déshumanisant (...) d'exercer la demande d'asile» par le Royaume-Uni. ■

JULIA PASCUAL

pace collectif où des lits de camp ont été installés, sans séparation. Il est censé y rester un mois au plus, avant d'être orienté ailleurs. Le jeune homme a donné ses empreintes et redoute de ne pas pouvoir obtenir une protection en France. En effet, à son arrivée en Europe, ses empreintes ont été enregistrées en Pologne et il craint d'y être renvoyé, en vertu du règlement européen de Dublin, selon lequel l'examen de sa demande d'asile relève de l'Etat par lequel il est entré en Europe. «Je suis resté six ou sept mois à Varsovie. Il y avait des manifestations hostiles aux migrants», poursuit Binyam, en référence à des marches anti-immigration qui ont notamment eu lieu dans plus de 80 villes polonaises en juillet. *«J'ai voulu rejoindre le Royaume-Uni parce que c'est un pays sûr, que je parle anglais et qu'il n'y a pas de réglementation de Dublin là-bas.»*

Dublin constitue le seul mécanisme de répartition des demandeurs d'asile en Europe, bien qu'il soit très peu appliqué par certains Etats d'entrée. «En 2024, selon les données Eurostat, seules 12 % des personnes placées en procédure Dublin en France ont été transférées vers l'Etat responsable, ce qui représente 2 600 personnes», relève Gérard Sadik, responsable national asile à la Cimade. Reste que si un demandeur d'asile se soustrait à un transfert Dublin, il perd son droit à un hébergement et à une allocation de subsistance en France, et ne peut redéposer une demande d'asile qu'à l'expiration d'un délai de dix-huit mois (qui passera à trois ans avec l'entrée en vigueur du pacte sur la migration et l'asile européen). «Le Royaume-Uni m'a renvoyé en France parce que c'est un pays sûr. Pourquoi on puis-je pas y être protégé?», interroge Binyam. «S'ils veulent me renvoyer en Pologne, que vais-je faire? Rejoindre mes compatriotes sous les ponts de Paris?»

Deux par deux dans des cellules

«Les hommes à qui nous avons parlé après leur expulsion vers la France ont exprimé leur horreur de se retrouver dans un pays où ils ne se sentent pas en sécurité», assure Maddie Harris, directrice de l'ONG britannique Humans for Rights Network. Plusieurs sont placés en procédure Dublin.» C'est ainsi le cas de Yonas, un Erythréen de 25 ans, dont on a relevé les empreintes en Allemagne, où sa demande d'asile a été rejetée en octobre 2024. Ou de Mohamed, un autre Erythréen de 20 ans, qui avait décidé de rejoindre sa sœur au Royaume-Uni après avoir échoué à demander

renvoi vers le «pays tiers sûr» que constitue la France.

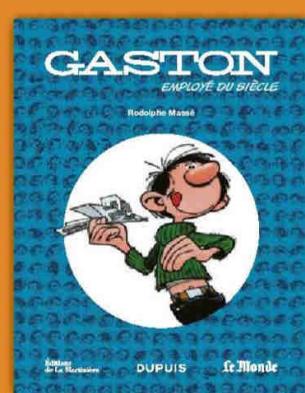
Ahmed a quitté la Somalie en 2023, expliquant fuir les Chabab, groupes jihadistes. Son périple l'a conduit en Libye, en Tunisie et en Algérie. Finalement parvenu à gagner l'Europe par la mer, il a d'abord voulu rejoindre son frère en Allemagne, mais sa demande a été rejetée, au motif que ses empreintes avaient été relevées en Espagne. Que va-t-il désormais devenir? «Il arrive à ces personnes ce qui arrive à tous les demandeurs d'asile en France. Ce n'est ni pire, ni meilleur», résume Tom Montel, docteur à l'université Paris-VIII préparant une thèse de science politique sur les procédures Dublin.

Rapport de force

Tout à son souhait de satisfaire son opinion publique, Londres espère pouvoir accélérer le rythme des transferts pour les porter à plusieurs centaines par semaine. Mais un cadre du ministre de l'Intérieur, sous le couvert de l'anonymat, décrit un rapport de force au travers duquel la France négocie simultanément le montant du prochain financement du fonds Sandhurst abondé par les Britanniques pour lutter contre l'immigration irrégulière sur le littoral

nord de la France. De même, Paris freinera la mise en œuvre d'une nouvelle doctrine d'intervention en mer, réclamée par les Britanniques, et consistant à intercepter les *small boats*, pratiquant

Le Monde | Boutique



«S'ils veulent me renvoyer en Pologne, que vais-je faire? Rejoindre mes compatriotes sous les ponts de Paris?»

BINYAM
expulsé par le Royaume-Uni
le 9 octobre

DEPUIS 70 ANS.
GASTON RÉINVENTE LA VIE DE BUREAU
GASTON, LE LIVRE

152 pages avec des dessins inédits